
Attribution d'autorisations d'exercer l'activité commerciale de Transporteur Routier de Personnes (TRP) et Véhicules de location avec chauffeurs (VLC) avec réservation

Vu l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester pour la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence relatif à l'octroi de cinq (5) autorisations d'exercer l'activité commerciale de Transporteur Routier de Personnes (TRP) et Véhicules de Location avec Chauffeurs (VLC) avec réservation sur le domaine public de l'aéroport international de Nouméa – La Tontouta, publié le 12 novembre 2024 sur le site du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans la rubrique marchés publics : <https://marchespublics.nc/>

La CCI-NC annonce l'attribution de quatre (4) autorisations d'exercer l'activité commerciale objet sur le domaine public de l'aéroport international de Nouméa – la Tontouta à compter du 01 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 aux sociétés suivantes :

Exercice de l'activité depuis le parking public P1 (voir annexe) :

- **COGIT'TRANSPORT**
- **BLAD SERVICES**
- **ETITRANSPORT**
- **PACIFIC TRANSPORT**

Annexe : Plan des parkings

Parking concerné :
Parking public P1

